



PANEL N°8 CHAÎNE PENALE – UNITÉS D'INVESTIGATIONS

DESCRIPTION DU PANEL

MODÉRATRICE : Niagalé BAGAYOKO (France)
African Security Sector network Chair

En matière judiciaire, la mission des services d'investigations est de constater les infractions, de rechercher les auteurs et de les présenter à la justice. Ils ont, en conséquence, un rôle central dans l'administration de la preuve dans le procès pénal.

La justice ne peut être rendue de manière juste et équitable sans un processus de collecte des preuves encadré et répondant à des exigences strictes. La saisine et les premiers actes d'enquêtes sont déterminants pour une bonne conduite des investigations. Or dans la région du Sahel, cette phase est souvent effectuée en urgence dans des zones de guerre, par des militaires ou des personnes n'ayant pas l'expertise requise.

A ce titre, les prévôts, par leur double culture militaire et judiciaire, peuvent contribuer à une relation efficace entre les forces armées et les services d'investigations dans le domaine de la chaîne pénale.

Par ailleurs, la pluralité et la complexité des actions commises par les groupes criminels organisés tels que les groupes terroristes, nécessitent des moyens d'action spécifiques et un suivi particulier.

La mise en place d'un service spécialisé ayant une compétence exclusive et des moyens d'investigations adaptés répond à cette exigence. Ce type de structure permet de passer d'une réponse ponctuelle à un travail judiciaire de fond sur le fonctionnement et les ressources des groupes extrémistes.

Ces enquêteurs spécialisés doivent être formés sur les dernières technologies afin de pouvoir suivre l'évolution des modes opératoires des groupes criminels. Le support de services ayant de l'expertise en la matière est primordial et la coopération et le partage de bonnes pratiques indispensables.

THEME N°1 : L'appui de la Prévôté dans la construction des enquêtes judiciaires

PANELISTE : Colonel Cheik Omar Diakité (Niger)
Colonel de Gendarmerie, Commandant la Première Légion de Gendarmerie de Niamey.

Beaucoup d'arrestations sont effectuées par des militaires en zone de guerre. N'ayant aucune compétence judiciaire, ces derniers sont dans l'obligation de présenter les capturés aux services spécialisés habilités par la loi à conduire des enquêtes judiciaires dans ces domaines. La qualité de ces mises à disposition est très variable et fragilise souvent le processus pénal qui en découle.

L'efficacité de la réponse pénale de l'Etat nigérien à la menace terroriste repose donc, en grande partie, sur la qualité de la relation entre ses forces armées et ses services spécialisés. Le double statut des prévôts les positionne comme le lien naturel dans le dispositif.



THEME N°2 : Le Service Central de lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière organisée (S.C.L.C.T./C.T.O.)

PANELISTE : Abdoulaye Maman MIJINIWA (Niger)
Commissaire Divisionnaire e police, directeur du SCLCT

La répression des crimes et des délits de droit commun peut être aisément traitée par les services d'enquête classiques. S'agissant de faits ponctuels, ils ne nécessitent pas de recoupements ou d'un suivi particulier dans le temps.

La criminalité organisée dispose de moyens importants et a une activité criminelle régulière telle, qu'elle nécessite des moyens d'investigations très importants et un suivi particulier.

La lutte contre ce type d'organisation criminelle est grandement facilitée par la mise en place de services spécialisés, organisés et dimensionnés pour faire face et suivre sur la durée cette menace. Le SCLCT, à ce titre, est un outil pertinent dans le domaine de l'investigation.

THEME N°3 : Apport de la technologie à l'enquête judiciaire

PANELISTE : Aly SAMASSSI (Côte d'Ivoire)
Lieutenant-Colonel, sous-directeur informatique DITT

L'évolution technologique a un impact direct sur le fonctionnement des groupes criminels et donc, sur le mode de conduite des investigations. Les groupes terroristes sont désormais présents sur Internet et utilisent les moyens de communication et d'action les plus modernes dans le cadre de leurs activités.

Les services d'investigations se doivent donc d'être en mesure de maîtriser cette nouvelle dimension. Ils doivent avoir la capacité technique nécessaire à exploiter et à recueillir les éléments de preuve afin de les rendre exploitables et de renforcer leur valeur probante dans le cadre d'un procès pénal.

THEME N°4 : Europol : Un soutien aux services en charge de la lutte contre le terrorisme

PANELISTE : Peter VAN OSSELAER (Pays-Bas)
Commissaire divisionnaire, chef d'unité au Centre européen de lutte contre le terrorisme d'EUROPOL

Le Centre européen de lutte contre le terrorisme d'Europol offre une capacité de soutien aux États membres de l'UE et aux partenaires tiers. Le CECT est composé de trois unités, dont deux soutiennent directement les enquêtes relatives au terrorisme dans les États membres de l'UE. L'unité "Opérations" comprend six projets d'analyse, chacun étant axé sur des phénomènes terroristes spécifiques tels que le financement du terrorisme, l'extrémisme de gauche et de droite, les principaux crimes internationaux et les voyages liés au terrorisme. La deuxième unité d'enquête est l'unité d'orientation Internet, qui détecte et enquête sur les contenus malveillants sur Internet et dans les médias sociaux. L'UE IRU produit des informations stratégiques sur le terrorisme djihadiste et fournit des informations qui peuvent être utilisées dans le cadre d'enquêtes criminelles.